



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 808-10, 808-12 ET 802-08

LE LUNDI 6 JUILLET 2020 À 19 H 30

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE ROSEMÈRE,

CONSIDÉRANT la teneur de l'arrêté ministériel 2020-033 adopté le 7 mai 2020 et de sa préséance sur toute disposition contraire;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2020, le « *projet de Règlement 808-10 amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin de modifier les amendes concernant les dispositions de la section 7 du chapitre 6, certificat d'autorisation pour une coupe d'arbres* »;

QU'il a pour objet d'augmenter les amendes pour les coupes d'arbres sans permis;

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 mai 2020, le « *projet de Règlement 808-12 amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin de régir les toits végétalisés* »;

QU'il a pour objet d'exiger des plans préparés par un ingénieur ou un architecte pour la construction d'un toit végétalisé (toit vert);

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 juin 2020, le « *projet de Règlement 802-08 amendant le Règlement 802 – Construction, afin d'ajouter des normes pour la gestion des eaux et un délai pour se conformer* »;

QU'il a pour objet principalement d'accorder un délai pour rendre conforme certains équipements du système d'alimentation en eau ou en égout et d'inclure l'application du code de construction relié à la plomberie;

QU'une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100 rue Charbonneau, à Rosemère, lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30. Cette consultation sera tenue en direct par visioconférence et retransmise en ligne à l'adresse suivante : www.ville.rosemere.qc.ca**. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlements;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-033, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette consultation par voie électronique en adressant ses commentaires par courriel à mcthemens@ville.rosemere.qc.ca. Ces commentaires devront être reçus d'ici au plus tard le 6 juillet 2020, avant 15 h, pour être considérés.

QUE les projets ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ces projets sont présentés dans les **documents à télécharger** sur la page " Avis publics " du site web de la ville : www.ville.rosemere.qc.ca

FAIT À ROSEMÈRE CE 16 JUIN 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS